

Index de l'égalité femmes-hommes

Index 2023 Caf de la Moselle : **98 /100**

Les cinq indicateurs pris en compte dans le calcul :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : **38/40**
- Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion) entre les femmes et les hommes : **20/20**
- Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : **15/15**
- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : **15/15**
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les rémunérations les plus élevées : **10/10**.

La Caf de la Moselle affiche un index global de 98 /100 sur l'ensemble de ces indicateurs en 2023, ce qui la place au-dessus de 75/100 exigés par la Loi.

*Obligation de publication de l'index de l'égalité femmes / hommes (Décret du 08/01/2019).
L'index se compose de différents indicateurs permettant de calculer une note globale
qui ne doit pas être inférieure à 75 points.*